

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CENIZA DE HUESOS (Fosf. Tricalcico)

Impression: 22/08/2011

1. IDENTIFICATION**1.1 Identification du produit**

Code du produit: 50118000

Nom du produit: CENIZA DE HUESOS (Fosf. Tricalcico)

Numéro CAS: 1306-06-5

Numéro EINECS/CE: 215-145-7

1.2 Usages principalement importants

Matière première dans l'industrie céramique.

1.3 Société ou fabricant :

PRODESCO S.L.

C/ Aviación 44

46940 Manises

Valencia - España

Telf: 961545588

Fax: 961533025

email: admon@prodesco.es

Web: <http://www.prodesco.es>**1.4 Numéro de téléphone d'Urgence:** (Disponible seulement en horaire de bureaux 00-34-961545588).**2. IDENTIFICATION DES RISQUES**

Le présent matériel peut être fourni et apparaître tout au long de sa chaîne productive en état de:

- Poussière ; pulvérisé ou granulé < Par action mécanique, peut produire une irritation >.

- Liquide en suspension : < En cas de flaque, peut produire des glissements >.

Voir alinéa 15.1 relatif aux phrases de risques décrites dans la présente fiche de sécurité.

Règlement (CE) n. 1270/2008 (CLP): EXEMPT.**3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 Description générale sur les composants et composition**

Nom: TRIPHOSPHATE CALCIQUE

Dénomination commune: Cendre d'os.

Composition de la préparation: $Ca_3(PO_4)_2$.**3.2 Composants et concentrations de la préparation****a) Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement**

Nom	%	N° CAS	N° EINECS N° CE	Symbole	Phrases
-----	---	--------	--------------------	---------	---------

b) Substances pour lesquelles existent des limites communautaires.**4. MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Information générale**

Voir l'information sur les composants (2°). En cas d'accident, contacter immédiatement un médecin. (Si possible lui montrer l'étiquette du produit, et cette fiche).

Contact avec les yeux :

Laver abondamment et à fond avec de l'eau claire, pendant cinq minutes. Il ne faut en aucun cas se frotter les yeux, car cela peut provoquer des lésions par abrasion. Un ophtalmologue doit prescrire un traitement.

Contact avec la peau :

En cas d'irritation, laver la zone à l'eau et au savon.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau sans avaler.

Inhalation:

Faire respirer de l'air frais.

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

Le produit n'est pas combustible. Il n'existe pas de mesure spéciale pour la protection contre le feu ou l'explosion. Les lieux de

stockage du produit doivent être aux normes locales contre le risque d'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1 Protection personnelle

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir paragraphe 8.

6. 2 Précaution environnementale

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol. En cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale.

6. 3 Méthodes de nettoyage

La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1 Précautions pour la manipulation du produit

Éviter que le produit n'entre en contact avec la peau et les yeux.

Pour la protection personnelle, se reporter au paragraphe 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7. 2 Conditions de stockage

Stocker le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers dans un endroit sec. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

7. 3 Usages spécifiques

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION. PROTECTION DU PERSONNEL

8. 1 Limites d'exposition

Valeurs TLV. (Valeur Limite Seuil). Valeurs MAK. (Maximum de concentration admise sur le poste de travail): 6 mg/m3.

8. 2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle

a) Contrôle industriel :

Assurer une ventilation locale ou générale des locaux pour minimiser l'exposition aux poussières et à la poudre. Ne pas boire, ne pas manger ou fumer pendant la manipulation.

b) Contrôle personnel :

Protection respiratoire:

Ne pas respirer les poussières. Utiliser un masque.

Protection des mains:

Il est recommandé d'utiliser des gants de protection.

Protection des yeux :

Il est recommandé d'utiliser des lunettes de protection.

Vêtements de protection:

Il est recommandé de porter des vêtements de protection.

8.2.2 Contrôles de l'exposition du milieu ambiant

Prévenir les contaminations.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9. 1 Information générale

Aspect physique: Poudre blanche.

Couleur en cuite: -

Odeur: -

9. 2 Information relative à la santé, sécurité et au milieu ambiant

PH:	7	Point d'ébullition:	N.D
Point d'inflammation:	N.A	Inflammabilité:	N.A
Densité:	N.D	Solubilité à l'eau:	Pratiquement insoluble.
Pression de vapeur:	N.D	Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	N.D
Viscosité:	N.D	Vélocité d'évaporation:	N.D
Densité de vapeur:	N.D		
Propriétés explosives:	N.A		
Propriétés comburantes:	N.A		

9. 3 Autres données :

Point de fusion: > 1700 °C.

Densité: 3.45 g/cm3. (20 °C).

Densité vol.: 250 Kg/m3.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir paragraphe 7).

10. 1 Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse n'est connue relative à la manipulation et au stockage, dans la mesure du respect des règles énoncées.

10. 2 Matériel à éviter

Le produit doit être maintenu éloigné des matières acides très corrosives, comme peut l'être l'acide fluorhydrique.

10. 3 Produits dangereux de la décomposition

Inconnu.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11. 1 Toxicité aiguë du produit ou de l'un de ses composants

La poudre peut causer des irritations.

11. 2 Toxicité chronique.

Nous n'avons pas connaissance de toxicité liée à ce produit, mais sa présentation en poudre fait qu'il faut être attentif à la concentration en poudre fine de l'air ambiant, les particules fines ne devant pas être inhalées, le risque est lié à la poudre.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12. 1 Compatibilité avec le milieu ambiant et produits dangereux résultants de la dégradation des produits et de ses composants

Ne présente pas une grande menace pour le milieu ambiant.

12. 1. 1 Données d'écotoxicité

12. 1. 2 Mobilité

Pas d'information.

12. 1. 3 Persistance et dégradabilité

(Voir points 6,7,13,15).

12. 1. 4 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information.

12. 1. 5 Autres effets nocifs

Pas d'information.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Si la récupération n'est pas possible, éliminer en respect avec les lois en vigueur.

13. 1 Traitement du produit

13. 2 Traitement de l'emballage

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

A ce jour, classifié comme ne présentant pas de danger relatif au transport.

	IMGD	ADR	RID	OACI	ADN
Classe du danger					
Code de classe					
Groupe d'emballage					
Étiquettes					
Numéro ONU					
Autres informations					

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

15. 1 Conditionnement et étiquetage

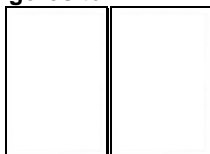
Référence étiquette :

CENIZA DE HUESOS (Fosf. Tricalcico)

Catégorie :

-

Symbole de dangerosité :



Composants dangereux :

Phrases de risques:

Phrase R

Phrases de sécurité:

Phrase S

15. 2 Information réglementaire additionnelle.

Règlement (CE) n. 1270/2008 (CLP): EXEMPT.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette fiche Informativ de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.